

Cette notice est destinée à vous aider à remplir le questionnaire. Vous y trouverez des définitions utiles, des précisions sur le champ d'extraction des données et quelques exemples. Retrouvez-la tout au long de la collecte à l'adresse suivante :

https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/DOC_IAS_NOTICE_RANG1_2020.pdf

Si vous avez besoin d'éclaircissements complémentaires, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec les contacts suivants :

Contacts Insee : Rémi Charrier - Tél : 0594.29.73.17

Mél : ias2020-guyane@insee.fr

Le questionnaire comporte différentes parties qui peuvent s'adresser à différents interlocuteurs au sein de votre entreprise : Rubriques I, II et III pour le service comptable, rubrique IV pour le service de gestion des ressources humaines.

Définitions utiles pour le questionnaire

entreprise	Le terme entreprise est utilisé dans le questionnaire pour désigner l' unité légale .
établissement	L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, etc. Une entreprise a toujours un établissement siège. L'entreprise peut se résumer à son siège ou avoir un ou plusieurs établissements secondaires, à des adresses différentes.

I. Informations générales

Q6	L'année de création de l'établissement correspond à l'année d'implantation géographique du ou des établissements en Guyane (indiquer l'année la plus ancienne le cas échéant).
-----------	--

II. Données comptables

	Les questions portent sur l'ensemble de l' entreprise (siège et tous les établissements secondaires, en Guyane ou ailleurs).
Q4, Q6	Le terme « spatial en Guyane » désigne les activités réalisées pour le compte du Cnes, d'Arianespace ou d'entreprises de la base spatiale de Kourou. Ce sont les montants passés avec ces établissements qui doivent figurer dans cette rubrique. Le chiffre d'affaires peut être renseigné, au choix via des montants en € (Question 4), ou via

	<p>les parts dans le chiffre d'affaires en % (Question 6).</p> <p>La première ligne du tableau de la question 4 doit être égale au montant du chiffre d'affaires indiqué à la question 1.</p> <p>La somme des lignes 2 à 5 doit être égale à la ligne 1 (Question 4 et 6).</p>
Q7	<p>Les consommations intermédiaires représentent le total des Achats et autres charges externes de l'entreprise.</p>
Q8, Q10	<p>Le terme « spatial en Guyane » désigne les activités réalisées pour le compte du Cnes, d'Arianespace ou d'entreprises de la base spatiale de Kourou. Ce sont les consommations intermédiaires en lien avec ces établissements qui doivent figurer dans cette rubrique.</p> <p>Les charges peuvent être renseignées, au choix via des montants en € (Question 8), ou via les parts dans les consommations intermédiaires en % (Question 10).</p> <p>La première ligne du tableau de la question 8 doit être égale au montant des consommations intermédiaires indiqué à la question 7.</p> <p>La somme des lignes 2 à 5 doit être égale à la ligne 1 (Question 8 et 10).</p>
Q8, Q10	<p>Les actions de sponsoring, éducation, bourses, soutiens aux projets, etc. sont à classer dans les activités « hors spatial ».</p>
Q11, Q13	<p>Les données déclarées ne doivent concerner que l'activité en lien avec le spatial en Guyane.</p> <p>La première ligne du tableau de la question 11 doit être égale au montant des consommations intermédiaires indiqué à la deuxième ligne du tableau de la question 8, ou au montant correspondant au pourcentage indiqué à la deuxième ligne du tableau de la question 10.</p> <p>La somme des Achats (60), Services extérieurs (61) et Autres activités de service (62) doit être égale à la première ligne du tableau (Question 11 et 13).</p> <p>À noter que certains coûts figurant dans votre plan comptable ne sont pas forcément demandés dans l'enquête. C'est le cas par exemple des coûts de formation, inclus dans le plan comptable en charges de personnel (64), ainsi que d'autres charges telles que les postes 63 (impôts et taxes) et 65 (autres charges de gestion courantes).</p>

III. Relations avec donneurs d'ordre et sous-traitants

Q1

On désigne par « donneur d'ordre » lié au spatial, la ou les entreprises qui ont passé commande auprès de votre établissement de biens ou services en lien avec l'activité spatiale guyanaise. Ces donneurs d'ordre (Cnes, Arianespace ou d'autres entreprises) matérialisent leur relation avec vous sous la forme de contrats ponctuels, annuels ou pluriannuels. La localisation de l'hébergement du contrat peut être en Guyane ou ailleurs, l'hébergement par les sièges en France métropolitaine ou à l'étranger étant un montage financier courant.

L'intégralité de vos donneurs d'ordre doit être déclarée dans le tableau C1. Par définition, ce tableau ne peut être vide (sauf pour les donneurs d'ordre de 1^{er} niveau Arianespace et le Cnes).

- Numéro SIREN : identifiant Siren (9 chiffres) de l'entreprise donneuse d'ordre ;
- Montant global du contrat : en cas de contrat pluriannuel, il convient d'indiquer le montant total du contrat. En cas de montants révisables, de coefficients de révision ou de lots à bons de commande, vous indiquerez le dernier montant global connu qui inclura les révisions ou les bons de commande qui ont pu avoir lieu jusqu'à la date d'aujourd'hui ;
- Part perçue au cours de l'exercice 2019 : cette part est la part effectivement perçue et doit donc tenir compte des révisions ou bons de commande de l'année.

Q3

Sous ce terme « sous-traitants », sont regroupés les fournisseurs, prestataires de service ou sous-traitants auxquels vous avez recours pour répondre à la commande de vos « donneurs d'ordre » en lien avec le spatial.

Ils peuvent être localisés en Guyane ou ailleurs mais dans le cadre de l'enquête, seuls les sous-traitants en Guyane doivent être déclarés. Afin de faciliter l'exercice, l'Insee vous adressera une invitation à déposer cette liste au format numérique sur une plateforme sécurisée. Cette invitation doit être sollicitée par mél à l'adresse suivante : ias2020-guyane@insee.fr

Il s'agit de constituer un fichier regroupant les informations relatives à vos sous-traitants : raison sociale, numéro Siren, type de contrat, montant global du contrat, part versée au cours de l'exercice 2019, et coordonnées d'un contact référent au sein de l'entreprise (nom, fonction, mél, téléphone). Ces informations doivent être consciencieusement renseignées car elles seront exploitées par l'Insee pour enquêter certains de ces sous-traitants.

IV. Emploi

Q2, Q3

Les personnels affectés en missions courtes, par exemple aux cours des campagnes de lancement, ne doivent pas être comptabilisés dans vos effectifs salariés d'établissement.

— Fin de la Notice —